



Remboursement partiel sinistre MACIF

Par **geoandjo**, le **27/01/2015** à **12:34**

bjrrn[smile17]mon assureur (MACIF)pour un remplacement de pare brise sous garantie, ne me rembourse que en partie de la facture (DEJA reduite franchise 50E !) sur la foi de son expert estiment dit celui ci il qu'il y a surfacturatin , je suis un tres ancien societaire et j'ai la tout mes contrats, aussi ulcere par ce manque de consideration, ou et de professionnalisme, a l'echeance demars, j'envisage de me separer d'un assureur qui apparemment encaisse les primes mais n'assure pas quant arrive le sinistre![smile4] rnrnCout facturation du pare brise 429 Erndeduction franchise de50E reste due 379 ErnPourtant MACIFne rembourse que 283 E rn rn **IL ME MANQUE DONC 96 E [smile31]**rnrnBizare non! le garage, peut se verifier, comparer avec des factures similaires l'ordinateur est fait pour cela aussi, **surtout si il a un doute sur le montant de la facture**, l'assureur aussi (Sur ses banque de donnees des remboursements similaires!) [smile36]rnvos avis bienvenus et merci d'avance!

Par **moisse**, le **27/01/2015** à **16:38**

Bonsoir,rnSi vous êtes sur des engagements contractuels (absence de plafond, garage agréé obligatoire...) demandez communication du rapport d'expertise.rnSouvent l'expert l'établit en collaboration avec le réparateur en question ce qui aurait dû éviter l'écart de facturation.

Par **chaber**, le **27/01/2015** à **16:52**

bonjourrnrn[citation]garage agréé obligatoire.[/citation]un garage agréé n'est absolument pas obligatoire. Auquel cas une prise en charge de régler directement le réparateur n'est pas

délivrée
Par contre ces garages ont un accord d'appliquer un tarif mini avec cet assureur.
Ce réparateur aurait dû appliquer le tarif qu'il pratique régulièrement avec cette société d'assurances

Par **moisse**, le **27/01/2015** à **17:11**

C'est ce que je voulais indiqué en signalant "garage agréé obligatoire" pour bénéficier d'un tarif négocié ou sans franchise...
Vous remarquerez que le réparateur retenu ne doit pas faire partie du réseau, puisque l'assuré n'a pas bénéficié d'une prise en charge directe.

Par **chaber**, le **29/01/2015** à **07:31**

A titre indicatif un remplacement de pare-brise sur une Clio ancienne avoisine les 410@ chez un agent de la marque
Il faudrait savoir comment s'est déroulé la déclaration:
L'assureur a-t-il été mis devant le fait accompli avec présentation de la facture?
[citation] Si vous êtes sur des engagements contractuels (absence de plafond, garage agréé obligatoire...) demandez communication du rapport d'expertise.
Souvent l'expert l'établit en collaboration avec le réparateur en question ce qui aurait dû éviter l'écart de facturation.
[/citation] tout à fait

Par **geoandjo**, le **29/01/2015** à **19:22**

bjr, Excellent! CHABER dit: pour un pare brise d'une
CLIO ANCIENNE, petite auto : 410 euros !
pour comparer les facture avec ma
RENAULT R19 ANCIENNE, moyenne auto : 429 euros !
de plus apres enquete, j'ai la facture de: RENAULT ESPACE 3 ANCIENE, gross auto : 610 euros !
FORD FIESTA ANCIENNE petite : 486 euros !
de ce large comparatif il ressort que ma facture 429 euros est en fait vers la tendance basse !
MACIF ferait il de la marge sur la marge sur le dos de ses societaires , en effet, il me retient en sus de la franchise de 50 euros, 90 euros non remboursés, sur ces 429 euros au pretaxe de surfacturation ??? Quel doit etre ma reaction svp

Par **moisse**, le **29/01/2015** à **20:03**

Hello,
Comme @chaber je vous demande si vous avez fait une déclaration de bris de glace avant ou après réparation.
[citation] Il faudrait savoir comment s'est déroulé la déclaration:
L'assureur a-t-il été mis devant le fait accompli avec présentation de la facture?
[/citation]

Par **geoandjo**, le **31/01/2015** à **11:45**

En premier contacté assureur au tel: "ok a reparer" (c'est enregistré je crois.)l'expert est passe chez mon reparateur apres reparation, je crois. NB; un 1er courrier assureur me demande la facturernacquittée et precise que "le remboursement s'effectue deduction faite de la franchise" (il ne parle pas alors, de deduction supplementaire! Au courrier suivant l'assureur aux dire de son expert qui a releve une "surfacturation" de MO !rndeduit en plus de la franchise 90 euros à ce motif ! Ce qui est paradoxale (pour le moins !) quant on sait que le comparatif evoqué plus haut, sur 4 remplacements de pare brises, montre que la facturation du mien est "inferieure" a la tendance des autres garagistes! alors, y aurait il la arnaque, abus de position dominante, etc ? confusion entre sur facturation et sous facturation ! chez notre expert qui est retribue pour rapporter des gains a son client l'assurraur... si il veut le conserver !

Par **chaber**, le **31/01/2015** à **11:55**

http://www.experatoo.com/litiges/sinistre-automobile-pare-brise_133281_1.htm#.VMY0RHuK7b0rnS'agit-il du même sinistre?

Par **moisse**, le **31/01/2015** à **16:30**

Ceci expliquant cela.rnSeul Gainsbourg a gagné des sous avec des petits trous.

Par **geoandjo**, le **31/01/2015** à **22:02**

bonjour, 2 sujets sur un meme sinistre en effet , avec 2 factures, s'agissant d'elements distincts rn1/ remboursement "reduit" de la facture de reparation du pare-brise reparation rn2/ "non emboursement" de la facture de toleries pour les perforation decouvertes sous le pare-brise rnsalutations

Par **chaber**, le **01/02/2015** à **07:26**

Sur la facture vous devez avoir le prix du pare-brise hors taxes , le temps réel passé pour son remplacement et le prix horaire de la main d'oeuvre.rnBien entendu le temps passé pour les frais de carrosserie ne peut être pris chargernIl est vraisemblable que le réparateur a incorporé ce temps supplémentaire

Par **geoandjo**, le **04/02/2015** à **13:20**

bonjour,rnla facture du pare brise remplacé , ne concerne que cette operation, soit 429 euros[smile31], la franchise deduite de 50 euros, MACIF devait me rembourser 379 euros

mais retient 96 euros au pretexte de surfacturation de l'expert et rembourse a son assuré que 283 euros! devinez qui est le pigeon ici[smile31] ? la surfacturation évoquée ici par l'expert, s'avere injustifié au vu du comparatif détaillé plus haut, avec de 3 a 4 prix de pare brises, changes, qui demontre que ma facture s'inscrit dans la fourchette et meme, tendance basse ! (faisant gagner des sous a l'assureur !) mais l'assureur apparemment ne sachant pas lui meme, faire ce comparatif en interne, pourtant il dispose de l'abondance des dossier sinistre de PB, données informatiques a sa disposition en archives , si il prefere faire intervenir, c'est son choix ! (deplacer remunerer un expert qui pour garder son client aura toujours tendance a essayer de justifier une baisse du remboursement !)Sagissant ici d'une operation simple courante (pas d'un incendi, une inondation, un accident avec victimes, handicapes, deces, etc) changer un PB est une operation maitrisée, standardisée, normalisee (materiaux et temps)tout y est connu, aussi l'ajout d'une expertise vient rencherir les couts du sinistre 5 Donc si c'est le choix de l'assureur MACIF (plutot que de s'organiser, pour traiter les cas simples en interne !) il doit en supporter le coûts ! au fait Combien change t'on de pare brise par mois en france.... des milliers ! donc tout les prix et les parametres sonts archis connus des verriers, des constructeurs, des reparateurs ! aussi que vient faire ici l'expert! le chassis de l'auto est il passé au marbre? non alors ! serais ce un lux ? Ou est la productivite la competitivite dans tout ca !

Par **chaber**, le **04/02/2015** à **14:55**

Au lieu de ressasser les mêmes doléances envers votre assureur, il faut vous prendre en mains pour éventuellement contester:

- demander copie du rapport d'expert
- demander au réparateur (ou rechercher) le coût d'un pare-brise pour un véhicule telle marque tel typen-
- demander (ou rechercher) le temps réel du remplacement
- connaître le taux horaire du garagistenn

Bien entendu les frais de carrosserie ne sont pas pris en charge contractuellement (temps et main d'oeuvre.

Quand vous aurez tous ces éléments vous pourrez éventuellement discuter à avec l'assureur

Par **geoandjo**, le **05/02/2015** à **11:19**

bonjour CHABER, c'est bien ce qui est en cours avec l'assureur, et les divers conseilles ici, on afines mon argumentation, et puis j'ai deja des factures ou devis correspondants a un changement de pare brise, sur des autos de meme epoque et tailles proches. rnje viendrais rendre compte du resultat, pour cette partie du matche ! l'autre etant la carrosserie, mais chaque chose en son temps salutations a tous !

Par **geoandjo**, le **28/02/2015** à **17:23**

merci a vous pour ces avis eclaires ! Ca y est l'assureur MACIF, me rembourse les 96 E retenus (en sus de la franchise de 50 euros, seule retenue contractuel !) "l'operatice ayant traitee le dossier a male interpretee les remarques de l'expert presumant un exces de MO" alors que le comparatif que j'ai fournis a l' assureur, montre que ma facture etait tendance basse par rapport aux 3 exemples de facturation de pare brise que j'ai fournis, mieux, en fait

l'assureur est beneficiaire car ma facture est avantageuse ! moralite que de temps perdu chez les uns et les autres, et le temps c'est de l'argent ! rnbien amicalement

Par **chaber**, le **01/03/2015** à **08:10**

content pour vous